



Quimper, le 16 décembre 2010

La CGT, sa force, c'est vous !

<http://www.cgt.fr>

A QUI PROFITE LE MILLE FEUILLES HIERARCHIQUE ?

Depuis 2005 une politique de valorisation de l'encadrement a été mise en place, pour quels résultats ?

- une dévalorisation de la responsabilité technique
- un développement de l'individualisme
- une confusion : on se sait plus qui décide de quoi
- des chefs qui s'éloignent du terrain, pris par des réunions et indisponibles pour leur service
- une autonomie qui se réduit comme peau de chagrin, pour tout le monde
- un allongement des circuits de décision

Tout ceci prend des formes diverses suivant les services et les personnes qui y travaillent, mais ça peut créer de la souffrance, comme on le voit à Concarneau, où 90% du personnel a fait grève le 19 novembre et demande la tenue d'un Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail exceptionnel.

Alors quelles conséquences pour les cadres ?

Les méthodes de la direction nous font de plus en plus penser à celles utilisées dans d'autres entreprises : formation au management, grand-messe pour les cadres, ... Comme la Cgt l'a dit lors de l'intervention à Concarneau « Certains cadres font de la résistance, d'autres du zèle, d'autres perdent les pédales ». En tous les cas beaucoup sont insatisfaits. Alors que faire ? « faire de la résistance » c'est bien joli, mais par où commencer ? Quelques pistes : ne pas s'autocensurer, par exemple demander le remplacement des collègues partants à la retraite, prioriser ses réunions, en parler avec les autres collègues, ne pas rester isolé, pour cela se syndiquer est un bon moyen. La Cgt est ouverte à tous les salariés. Voir sur Finistnet les tracts sur l'espace syndical « Des chefs à la CÉGÈTe ? », et « des chefs, des chefs et de la précarité ».

En cet automne chargé en grèves, un cadre peut-il faire grève ?

Clairement oui. Le droit de grève est inscrit dans la constitution, les exceptions sont bien précises : militaires, magistrats, personnel de santé, pompiers. La grève est un acte collectif, pour des raisons explicitées dans le préavis, d'accord avec le motif ? pas de raison de s'interdire de faire grève. Un droit se perd si on ne s'en sert pas.

C'est quoi être cadre dans une collectivité locale ?

Ne pas perdre de vue en tant que fonctionnaire, que nous soyons agent technique, assistant social, ingénieur, secrétaire, femme de ménage ou directeur général, nous devons être avant tout au service de la population, et non au service de l'institution. Le cadre ne doit être qu'un maillon parmi tous les autres qui permet au service de fonctionner, avec ses compétences, et responsabilités qui en découlent, pas plus, mais pas moins non plus.

Site de la « Cgt Ingénieur, cadres et techniciens »-> <http://www.ugict.cgt.fr>

Moi aussi j'adhère

Nom :

Prénom :

Adresse :

